

Arrêté N°2025-168

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master Français langue étrangère est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 10/02/2025



La Présidente,
Isabelle von Bueltzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Master français langue étrangère

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	RIVIERE Véronique	mcf
Enseignante-chercheur	GANDON Elise	mcf
Professionnelle	DELARUE Mathilde	Coordinatrice académique CASNAV du Rhône